

Loi n° 2003-46 du 25 juin 2003, portant approbation de l'accord sur l'encouragement et la protection des investissements, conclu entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République de Finlande (1).

Au nom du peuple,

La chambre des députés ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. - Est approuvé, l'accord sur l'encouragement et la protection des investissements, annexé à la présente loi et conclu à Tunis, le 4 octobre 2001, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République de Finlande.

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Tunis, le 25 juin 2003.

Zine El Abidine Ben Ali

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par la chambre des députés dans sa séance du 17 juin 2003.